

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 15 Décembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le quinze décembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint / Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mmes LACASSIN, MACARI, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Madame Annie LACASSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/053**

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2,

Après examen du budget primitif par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 20 voix pour et 3 voix contre (Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT)

**ADOPTE** le budget primitif communal de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 607 735€	4 607 735€
Investissement	3 963 854€	3 963 854€
Total	8 571 589€	8 571 589€

**PRECISE** que le budget primitif de l'exercice 2021 est établi selon la nomenclature M14 et est voté par chapitre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 16 Décembre 2020.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.

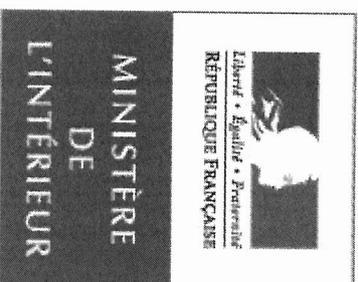


**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 18 décembre 2020 09:44  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201218-6696.xml; 038-213801707-20201215-2020\_053-DE-1-2\_6791.xml

## Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_053

Objet acte: BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.1-Budgets primitifs (principaux et annexes)

Identifiant Acte: 038-213801707-20201215-2020\_053-DE

---

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 15 Décembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le quinze décembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /  
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mmes LACASSIN, MACARI, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Madame Annie LACASSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/054**

**TAUX D'IMPOSITION 2021**

Vu, le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu, le budget principal 2021 qui a été présenté équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 1 518 000€ ;

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique :

- Taxe d'habitation : 6,35 %
- Taxe foncière bâti : 19,71 %
- Taxe foncière non bâti : 64,63%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

La stabilité des taux constitue un effort particulier pour la commune en faveur des contribuables fontanillois, qui, ainsi, ne subiront pas, à situation inchangée, d'augmentation de la pression fiscale des taxes locales hormis la revalorisation des bases décidée par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir ces taux d'imposition comme précisé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 16 Décembre 2020.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.



---

## Nathalie MATEOS

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 18 décembre 2020 09:46  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201218-6847.xml; 038-213801707-20201215-2020\_054-DE-1-2\_6943.xml



## Accusé de réception

---

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_054

Objet acte: TAUX D'IMPOSITION 2021

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.2.1-Impôts locaux : TH, TFB, TFNB, TP (taux, exonération, abattement...)

Identifiant Acte: 038-213801707-20201215-2020\_054-DE

---

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE  
DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 15 Décembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le quinze décembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /  
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mmes LACASSIN, MACARI, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Madame Annie LACASSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/055**

**AUTORISATION DE PROGRAMME EXTENSION GROUPE  
SCOLAIRE**

Les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure de financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du conseil municipal.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année, le projet de budget est accompagné une situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'opération intitulée « extension du groupe scolaire et de l'école de musique » ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme en 2021.

Le coût de l'opération présentée dans cette autorisation de programme comprend la totalité des dépenses s'y rapportant.

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022
21-01	Extension groupe scolaire et école de musique	<b>3 196 895€</b>	2 768 216€	428 679€
	Financement : FCTVA, Autofinancement Subventions , Emprunts	<b>3 196 895€</b>		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 20 voix pour et 3 voix contre (Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT)

**DECIDE** d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** le maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 16 Décembre 2020.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

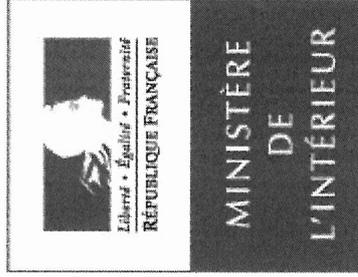
Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER



**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 18 décembre 2020 09:48  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201218-7010.xml; 038-213801707-20201215-2020\_055-DE-1-2\_7111.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_055

Objet acte: AUTORISATION DE PROGRAMME EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 038-213801707-20201215-2020\_055-DE

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE  
DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 15 Décembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le quinze décembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /  
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mmes LACASSIN, MACARI, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Madame Annie LACASSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/056**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « CLEFS DE L'AVENTURE »**

Le festival « les clefs de l'aventure » s'est tenu du 18 au 20 septembre 2020 dans un contexte sanitaire difficile.

Afin d'encourager l'équipe de bénévoles dans sa dynamique, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle 2020 de 1000€ à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de 1000€ à l'association « Clefs de l'Aventure »,

**INDIQUE** que les crédits sont prévus au budget 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 16 Décembre 2020.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

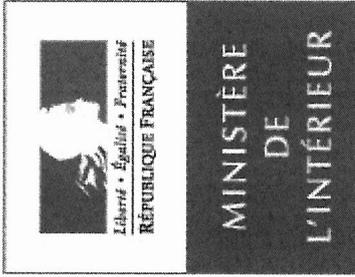
Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER.



**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 18 décembre 2020 09:50  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201218-7204.xml; 038-213801707-20201215-2020\_056-DE-1-2\_7306.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_056

Objet acte: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "CLEFS DE L'AVENTURE"

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.5.1-Subventions aux associations

Identifiant Acte: 038-213801707-20201215-2020\_056-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	21

**Séance du Mardi 15 Décembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le quinze décembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoint / Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mmes LACASSIN, MACARI, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Madame Annie LACASSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/057**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après avoir examiné l'ensemble des demandes de subvention, il est proposé de retenir les attributions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2021</b>
<b>ACCA</b>	1500.00 €
<b>ACIDI</b>	1000.00 €
<b>ALPES CONCERT</b>	5000.00 €
<b>AMIS DU CORNILLON (CLUB DES)</b>	6500.00 €
<b>ARTEMUSE</b>	300.00 €
<b>CYCLISME</b>	1500.00 €
<b>FNACA</b>	150.00 €
<b>MJC</b>	2500.00 €
<b>PLANTES EN FOLIE</b>	300.00 €
<b>SAPEURS POMPIERS</b>	250.00 €
<b>TENNIS</b>	2000.00 €
<b>TRIATHLON</b>	2000.00 €
<b>Non affectées</b>	20000.00 €
<b>TOTAL</b>	43000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 18 voix pour, 2 abstentions (Mrs KOPP et CORBASSON) et 3 contre (Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT)

**DECIDE** d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** le maire à signer les conventions nécessaires,

**DIT** que les crédits sont prévus au BP 2021

**INDIQUE** que les subventions peuvent être versées de manière fractionnée dans la limite maximale du montant voté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 16 Décembre 2020.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

Le Maire,  
S. DUPONT-FERRIER

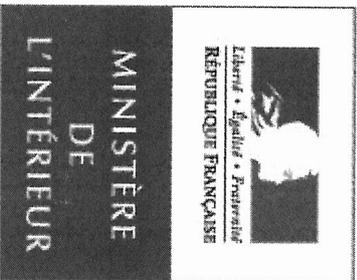


**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 18 décembre 2020 09:52  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** FACT--PREF038-213801707-20201218-7387.xml; 038-213801707-20201215-2020\_057-DE-1-2\_7496.xml

## Accusé de réception



Acte reçu par: Préfecture de l'Isère  
Nature transaction: AR de transmission d'acte  
Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-18(GMT+1)  
Nombre de pièces jointes: 1  
Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON  
N° de SIREN: 213801707  
Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_057  
Objet acte: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS  
Nature de l'acte: Délibérations  
Matière: 7.5.1-Subventions aux associations  
Identifiant Acte: 038-213801707-20201215-2020\_057-DE

---

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

-----  
DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 15 Décembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le quinze décembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /  
Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mmes LACASSIN, MACARI, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Madame Annie LACASSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/058**

**EXONERATION DES LOYERS DES BAUX COMMERCIAUX**

Face à la situation de crise liée au COVID-19, Monsieur Jean-Louis BERGER propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'une aide financière exceptionnelle aux commerçants de proximité disposant d'un bail communal et ayant été contraint de fermer, à savoir Odile esthétique et Nathalina couture en les exonérant des loyers du mois de novembre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'exonération des loyers du mois de novembre pour Nathalie Martin, Nathalina couture, et Odile Lacousse, Odile Esthétique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 16 Décembre 2020.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du

Le Maire,

S. DUPONT-FERRIER



**Nathalie MATEOS**

---

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 18 décembre 2020 09:54  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201218-7543.xml; 038-213801707-20201215-2020\_058-DE-1-2\_7657.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_058

Objet acte: EXONERATION DES LOYERS DES BAUX COMMERCIAUX

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.3.1-Baux inférieurs à 24 000 euros annuel charges comprises

Identifiant Acte: 038-213801707-20201215-2020\_058-DE

-----  
 DEPARTEMENT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 ISERE

DE LA COMMUNE DE FONTANIL-CORNILLON

Nombres de Membres		
afférents au C.M.	en exercic e	qui ont pris part à la délib
23	23	23

**Séance du Mardi 15 Décembre 2020**  
**L'an deux mille vingt**  
**et le quinze décembre à 20 heures,**

Date de la convocation : 8 décembre 2020

Date d'affichage : 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi ; cette séance s'est tenue à l'espace Jean-Yves POIRIER, sous la présidence de Monsieur Stéphane DUPONT-FERRIER, Maire.

Présents : Mr DUPONT-FERRIER, Maire / Mr BERGER, Mme MANGIONE, Mr REYNAUD, Mme BAZIA, Mr DURAND, Mme LAMBERT, Adjoints /  
 Mme TASSEL, Mr ANTOINE, Mmes LACASSIN, MACARI, Mrs COMBE, TURBAN, CALTAGIRONE, Mmes CALLEJON, THEVENET, ROUSSIN, Mrs KOPP, CORBASSON, Mme SAELEN, Mr FOYER, Mme LEPINAY, Mr DIDIERLAURENT

Madame Annie LACASSIN été élue secrétaire.

---

**Objet de la délibération**

**Délibération N°2020/059**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le rapporteur explique que la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ».

Compte tenu de la réorganisation du service « administration générale », il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

**IL EST PROPOSE** la création du poste ci-dessous :

<b>Création de poste</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>Date d'effet</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	01/01/2021

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** la création du poste défini ci-dessus

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – Chapitre **12**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

FAIT à FONTANIL-CORNILLON, le 16 Décembre 2020.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

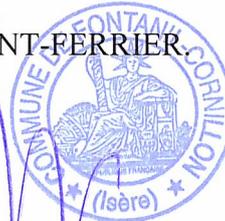
le

et publication ou notification

du

Le Maire,

S. DUPONT-FERRIER



**Nathalie MATEOS**

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** vendredi 18 décembre 2020 09:56  
**À:** s2low@s2low.org; Nathalie MATEOS; Roberto FERRARA; backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF038-213801707-20201218-7713.xml; 038-213801707-20201215-2020\_059-DE-1-2\_7833.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de l'Isère

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-12-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Mairie - commune de LE FONTANIL CORNILLON

N° de SIREN: 213801707

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020\_059

Objet acte: MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 4.1.1.1-Créations et suppressions de postes

Identifiant Acte: 038-213801707-20201215-2020\_059-DE